



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 janvier 2014

Communiqué de presse

Élections Municipales des 23 et 30 mars 2014 Dépôt de candidatures

Dans le cadre des élections municipales qui auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014, les dispositions prises pour la réception des candidatures sont les suivantes :

- Ce scrutin marque une nouveauté. Tout candidat devra déposer sa candidature à la préfecture de Fort-de-France et ce quel que soit le nombre d'habitants de la commune.
- Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013361-0007 du 27 décembre 2013, les candidatures pourront être déposées du lundi 10 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 pour le premier tour. Pendant cette période, l'accueil des candidats aura lieu en préfecture, rue Victor Sévère à Fort-de-France, à la section **Elections** du Bureau de la Réglementation, des Elections et de la Circulation selon les horaires suivants :

les lundis, mardis et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h30 et les mercredis et vendredi de 8h30 à 12h00 sauf le jeudi 6 mars où l'accueil se fera jusqu'à 18h00.
- Pendant les jours de carnaval, soit du lundi 3 au mercredi 5 mars 2014, un accueil sera assuré le matin de 8h30 à 12h00.
- Les candidats sont invités à déposer leur dossier dès les premières semaines pour éviter l'engorgement des derniers jours.
- Toutes les informations sont disponibles sur le site :

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/Prefecture/Nos-missions/Elections/Elections-municipales-2014>

Contact presse

Yollaine APPIN 05-96-39-39-21 / yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr 1/1